

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 octobre 2017 de M. Eric Bertinat: «Remise en service des places de stationnement supprimées au quai des Bergues».

TEXTE DE LA QUESTION

En février 2017, la Ville de Genève démarrait les travaux de réaménagement du quai des Bergues en trois zones: la première entre le pont du Mont-Blanc et le pont des Bergues, la deuxième entre le pont des Bergues et le pont de la Machine et la troisième entre la rue Rousseau et la rue de Coutance. Ces travaux importants pour la sécurité de toutes et de tous ont péjoré le travail des commerçants avec une perte importante de leur chiffre d'affaires. Précisons au passage que ces commerçants s'acquittent de loyers très élevés, en rapport avec la renommée des lieux. Ces travaux constituent donc un préjudice économique supplémentaire pour un commerce local déjà mis à mal avec la concurrence des commerces de nos voisins français.

A ce jour, cela fait plus de trois mois que les places de stationnement situées entre les ponts de l'Ile et le pont des Bergues n'ont toujours pas été remises en service, à la plus grande inquiétude des commerçants environnants, qui comptent sur une prompte remise en état des places initialement existantes pour pouvoir assurer leur survie économique.

Je saurais gré au Conseil administratif de m'indiquer quand les places de stationnement supprimées au quai des Bergues entre les ponts de l'Ile et le pont des Bergues seront remises en service.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La première phase de travaux au quai des Bergues consistant à la déconstruction de l'encorbellement et à la reconstruction du mur de quai s'est terminée à fin 2017. Une deuxième phase est prévue avec le réaménagement de surface du quai et des places De-Chevelu et des Bergues. Le démarrage du chantier est conditionné par l'obtention des autorisations nécessaires dont le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Depuis février 2018, dans l'attente de la deuxième phase de travaux, une période transitoire a démarré avec la mise à l'essai d'un nouveau schéma de circulation dont l'une des mesures consistait à rouvrir à la circulation le tronçon du quai des Bergues compris entre la place de Saint-Gervais et la place De-Chevelu mais dans le sens inversé par rapport à la situation qui prévalait avant les travaux. Afin de ne pas créer un nouvel itinéraire de transit et dans l'attente du réaménagement,

le tronçon a été autorisé uniquement aux riverains ainsi que pour l'accès aux commerces et banques. Des cases interdites au parcage mais autorisant les livraisons et les arrêts de courte durée ont été aménagées en faveur des commerces et banques.

Le réaménagement final du quai prévoit la création d'une zone de rencontre autorisée à tous les usagers et le rétablissement de places de stationnement de courte durée.

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, le chantier de la deuxième phase pourrait démarrer dès l'été 2018 pour une durée d'une année.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani